



Participer à l'IFLA

1. Qu'est-ce que l'IFLA ?

Créée en 1927 et d'abord essentiellement constituée des associations professionnelles européennes et américaines, la Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques (IFLA) s'est élargie, depuis les années 70, aux institutions et aux professionnels de tous horizons, en particulier les pays en voie de développement. Elle regroupe aujourd'hui **1500 membres répartis dans 150 pays**, qui assurent 60% du financement de l'IFLA par leurs cotisations. Depuis 1971, l'organisation a son siège à La Haye où elle dispose d'un secrétariat général permanent regroupant 15 salariés.

L'IFLA est la principale organisation représentant les intérêts des bibliothèques et services d'information, et de leurs usagers. C'est une organisation non gouvernementale qui a pour fonction de promouvoir les bibliothèques au niveau international, et d'élaborer des normes de haut niveau pour les services des bibliothèques. L'activité de l'IFLA est organisée autour des valeurs fondamentales que sont la liberté d'accès à l'information et la nécessité d'un accès universel et équitable à l'information.

2. Participer au congrès de l'IFLA

Participer au congrès de l'IFLA peut se faire selon de multiples façons, avec des niveaux d'implication et de coûts différents.

Être volontaire : en échange d'un certain nombre d'heures bénévoles de travail lors du congrès, les volontaires ont accès au congrès gratuitement. Les tâches classiques des volontaires sont d'accueillir et d'orienter les délégués, de les assister lors des formalités administratives et de veiller au bon déroulement des conférences dans les salles. Pour être volontaire, il faut contacter le comité national en charge de l'organisation du congrès durant le dernier trimestre de l'année précédant celui-ci.

Être délégué : avec ou sans ordre de mission, il suffit pour cela de s'inscrire au congrès et de s'acquitter des coûts afférents.

À noter : le coût de l'inscription est minoré si l'inscription a lieu avant la mi-mai. C'est aussi le cas si le délégué est adhérent d'une association elle-même adhérente à l'IFLA. Dans ce cas, il est nécessaire de réclamer le code de réduction à l'association concernée.

Proposer un poster : pour candidater, il faut envoyer une courte présentation du poster projeté, rédigée si possible en anglais. Le délai pour répondre à l'appel à poster est en général de décembre à février. Le poster est une affiche (environ 1x2m) qui sera exposée, dans la galerie des posters, pendant 3 jours lors du congrès. Chaque auteur de poster devra être présent lors de deux pauses-déjeuner afin de présenter son poster aux autres délégués. Une bonne occasion d'échanger sur ses projets et ses réflexions avec d'autres professionnels.

Proposer une communication : pour candidater, il faut envoyer une courte présentation de la communication projetée, rédigée si possible en anglais. Le délai pour répondre à l'appel à communication varie d'octobre à mars en fonction de la section qui l'émet. Pour recevoir les appels à communications, il est possible de s'abonner à la mailing-list [IFLA-L](#). La procédure est la même pour les communications des rencontres satellites de l'IFLA.

À noter :

- Les communications peuvent être faites dans toutes les langues officielles de l'IFLA (allemand, anglais, arabe, chinois (mandarin), espagnol, français, russe), mais il est conseillé de demander une traduction simultanée si la communication n'est pas en anglais.
- Proposer une communication ou un poster n'entraîne pas un accès gratuit au congrès, et ne garantit pas l'obtention d'un visa.
- Toutes ces formules sont compatibles avec une demande de bourse auprès du [Comité français international bibliothèques et documentation \(CFIbd\)](#). Le CFIbd est une association dont le but est de soutenir la présence française dans les relations internationales des professions de la bibliothèque et de la documentation. Son objectif est aussi de promouvoir au sein de ces instances la diversité culturelle et linguistique (dont notamment la pratique de la langue française). Outre la traduction des textes et du site de l'IFLA, le CFIbd attribue des bourses aux professionnels français et francophones pour une participation aux congrès de l'IFLA, de [Liber \(Ligue des Bibliothèques Européennes de Recherche\)](#) et d'[Eblida \(Bureau européen des associations de bibliothèques,](#)



d'information et de documentation). D'autres associations subventionnent ou missionnent ponctuellement des professionnels pour assister au congrès de l'IFLA : l'Association Internationale Francophone des Bibliothécaires et Documentalistes (AIFBD), et la plupart des grandes associations professionnelles françaises.

3. S'impliquer dans les instances de l'IFLA

Les professionnels impliqués dans les activités de l'IFLA se réunissent tous les ans lors du congrès mondial des bibliothèques et de l'information (WLIC). Mais les groupes travaillent toute l'année à distance ou lors de réunions intermédiaires. S'impliquer dans les instances de l'IFLA peut se faire selon de multiples façons, avec des niveaux d'implication et de coûts différents.

Devenir membre d'une section ou d'un groupe d'intérêt spécialisé (SIG) : il est nécessaire pour cela de prendre contact avec le/la Président(e) de la section ou du SIG choisi, et de se faire élire. Il est conseillé d'adhérer à la liste de diffusion de cette section ou du SIG. Il faut être mandaté par son établissement ou son association, ou être adhérent de l'IFLA à titre individuel. Le mandat est de 4 ans renouvelable deux fois.

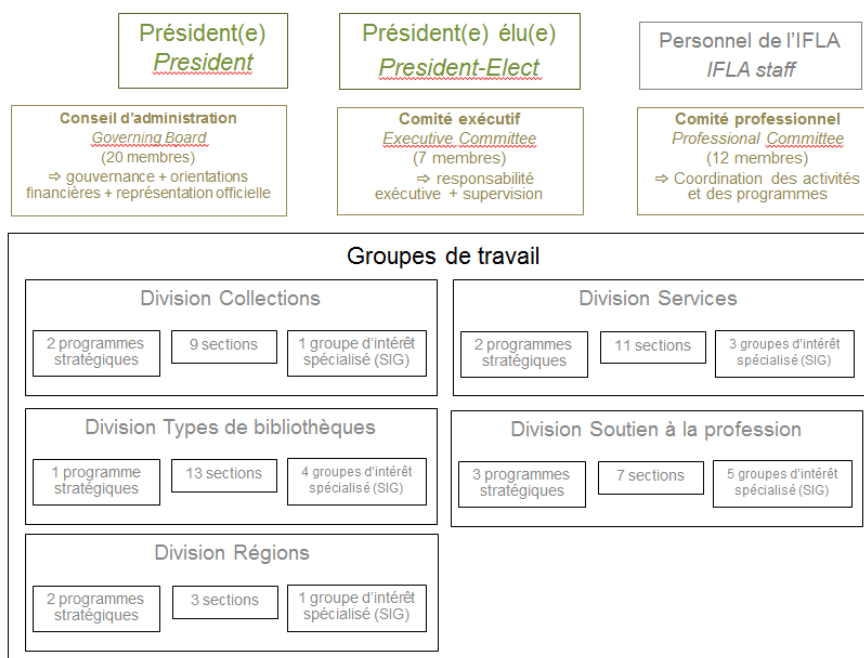
Devenir membre du Comité permanent d'une section ou d'un groupe d'intérêt spécialisé (SIG) : il est préférable mais non nécessaire d'avoir été membre de la section auparavant. La démarche est de faire connaître sa candidature auprès du/de la Président(e) de la section ou du SIG choisi. Le mandat est de 4 ans renouvelable deux fois.

Devenir Président(e) de section ou de SIG : pour être éligible, il faut être membre élu de la section du SIG choisi. Les membres votants sont les membres de la section ou du SIG. Le mandat est de 2 ans renouvelable une fois.

Devenir Président(e) de division : il faut être secrétaire ou Président(e) sortant de l'une des sections de la division pour être éligible à la présidence de cette même division. Les membres votants sont les secrétaires ou Président(e)s en poste dans les sections de la division concernée. Le mandat est de 2 ans non renouvelable.

Devenir membre du Comité professionnel (CP) : sont membres ex officio de ce comité les Présidents des 5 divisions, ainsi que les Présidents des comités (CLM et FAIFE notamment), et le/la Président(e)-élu(e). Deux membres sont élus parmi les membres du Conseil d'administration et un membre est coopté en tant qu'expert si nécessaire. Le/la Président(e) du CP est élu(e) parmi les Président(e)s de division sortants. Le mandat est de deux ans non renouvelable.

FONCTIONNEMENT DE L'IFLA



Devenir membre du Conseil d'administration (CA) : sont membres ex officio de ce comité le/la Président(e), le/la Président(e)-élu(e), le/la Président(e) du Comité professionnel, les Présidents des 5 divisions et le/la Président(e) de la section Gestion des associations de bibliothèques (MLAS). 10 membres sont élus et 3 membres peuvent être cooptés en tant qu'experts. Le mandat est de 2 ans, renouvelable une fois.

Devenir membre du Comité exécutif (CE) : sont membres ex officio de ce comité le/la Président(e), le/la Président(e)-élu(e), le/la Trésorier(e) du CA, le/la Président(e) du Comité professionnel. Deux membres



du CA sont élus par leurs pairs pour siéger au CE. Le mandat est de 2 ans renouvelable une fois.

Devenir Président(e) de l'IFLA : Le/la Président(e) est élu(e) parmi les membres du CA par ses pairs. Le mandat est de 2 ans non renouvelable. Le/la Président(e)-élu(e) lui succède à l'issue de son mandat.

À noter : Les frais liés à ces fonctions (rendez-vous bi-annuels a minima, temps de travail, etc.) doivent être pris en charge par les établissements d'affectation ou par une association adhérente à l'IFLA, car ils ne sont pas pris en charge par l'IFLA.

Créer un nouveau groupe d'intérêt spécialisé (SIG) : il peut s'avérer nécessaire de créer un nouveau SIG dans le cas où un aspect de la profession serait peu ou pas traité dans les autres groupes de travail. Le groupe fédéré autour de ce projet devra obtenir la signature de 25 membres élus et l'accord d'une section pour l'accueillir en son sein. Puis le projet devra être approuvé par le Comité professionnel. Le SIG disposera ensuite de 4 ans renouvelables pour prouver sa validité. Après ce délai, il sera transformé en section ou dissout.

Liens	<p>IFLA</p> <p>Comprendre le fonctionnement de l'IFLA, Cécile Malleret, fiche pratique de l'enssib, 17 décembre 2013.</p> <p>International Federation of Library Associations (IFLA), Le Dictionnaire, enssib, 2012.</p> <p>Pour en savoir plus sur l'IFLA et ses différentes instances, sur ses statuts, sur ses activités et des groupes de l'IFLA, ses publications de l'IFLA, et la bibliothèque de l'IFLA.</p> <p>À la crête des vagues, ou submergé par la marée ? : Naviguer dans un environnement de l'information en mutation, aperçu du rapport sur les tendances, IFLA, 2013.</p> <p>Manifestes UNESCO/IFLA des bibliothèques, 1994 et 1999.</p> <p>Précédents congrès de l'IFLA</p> <p>L'IFLA 2013 à Helsinki : « Les bibliothèques au futur : d'innombrables possibilités », Jean-Philippe Accart, et Isabelle Nyffenegger, BBF, 2013, n° 6.</p> <p>L'IFLA 2012 à Helsinki : « La voix globale des bibliothèques », Jean-Philippe Accart, BBF, 2012, n° 6.</p> <p>L'IFLA 2012 : Aspects novateurs de la valorisation du patrimoine, Raphaële Mouren, BBF, 2012, n° 6.</p> <p>Les nouveaux professionnels au-delà des nouveaux professionnels, Ophélie Ramonatxo, Bibliothèque(s), 2012, n° 61.</p> <p>Sur la maîtrise de l'information, Agnès Colnot, Bibliothèque(s), 2012, n° 61.</p> <p>Les bibliothèques au-delà des bibliothèques : intégration, innovation et information pour tous, Jean-Philippe Accart, BBF, 2011, n° 6.</p> <p>Les bibliothèques et l'intégration, Cécile Trévian, Bibliothèque(s), 2011, n° 59/60.</p> <p>Haïti, l'Afrique et le web 2.0 : congrès de l'Ifla 2010, Jean-Philippe Accart, BBF, 2011, n° 1.</p>
--------------	---

Fiche créée par Amandine Jacquet, le 21 janvier 2014